



Mairie  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**  
81140



TEL : 05 63 33 10 18

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL  
Séance du 15 avril 2025  
Début de séance 20h30 – Fin de séance 24h00**

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 9/04/2025 Date d'affichage : 9/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 14

SALVADOR Paul - DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle - MALET Christian – CAMALET Anne- BODEN Jeanne - BOSC Frédéric – BOUISSET Gilbert- GEDDES Laurence - GIEUSSE Jean-François - MEDINA Stéphane- RAUCOULES Céline – GALERNE Aline  
CAMALET Anne -GATUMEL Fabienne

**Absents excusés sans procuration** : DE PIERPONT Christian

**Secrétaire de séance** : Gisèle BERLIC

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30**

**Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025**

**Objet des délibérations prises par le Conseil Municipal**

**18-04-2025**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.65 %
- Taxe d'habitation : 10.40 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ETAT

TAXES	BASES 2024 EFFECTIVES	TAUX 2025	BASES 2025 PREVISIONNELLES	TAUX 20245VOTES	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2025
Foncier bâti	975 509	26.31%	990 100	26.31%	260 495
Foncier non bâti	153 375	26.65 %	156 000	26.65%	41 574
Taxe d'habitation	320 050	10.40 %	310 200	10.40 %	32 261
				TOTAL	334 330
Produit attendu des taxes à taux voté	Total autres taxes	Allocations compensatrices	Coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2025	
344 330		11 377	1	- 174 563 €	171 144



Mairie  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**  
81140



TEL : 05 63 33 10 18

Sera repris au budget primitif section fonctionnement recettes compte 73111 chapitres 731 soit 334 330 €

Et au compte 74833 chapitre 74 soit 11 377 €.

Programmation en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 « atténuation de produits » compte 739118 autres versements de fiscalité :- 174 563 €.

**19-04-2025****Objet de la délibération : Vote enveloppe indemnitaire 2025**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'enveloppe globale pour 2025 d'un montant de 4 500 euros. Il est proposé de différencier la rémunération des agents d'un même grade exerçant des missions différentes et prendre en compte les niveaux de responsabilité afin d'attribuer des indemnités en fonction de la nature et de la difficulté du poste. Le dispositif ne serait pas alloué aux agents dont le comportement et la manière de servir ne le justifient pas.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté et sera décidée par l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE : le montant annuel de l'enveloppe pour 2025 à : **4 500 euros**

Que cette somme est budgétisée au chapitre 12 du budget de la commune

CHARGE Monsieur Le Maire d'établir les arrêtés individuels d'attribution de cette enveloppe

**20-04-2025****Objet de la délibération : Répartition des subventions aux associations 2025**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité émettent un avis favorable sur la répartition du montant des subventions pour l'année 2025 tel que listé. Les crédits sont inscrits au budget article 65748 du chapitre 65.

REPARTITION SUBVENTION aux Associations	Montant prévisionnel pour
	2025
ASSOCIATION GRESIGNE ARTS ET LOISIRS	100,00
COMITE DES FETES	4 000,00
LES MUSICALES DE MONTMIRAL	3 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	700,00
ANCIENS COMBATTANTS CATM	100,00
SECOURS POPULAIRE Français	100,00
ALMA	100,00
FOOTBAL CLUB CAHUZACOIS	200,00
ASSO PARENTS D'ELEVES	150,00
CLUB DU 3EME AGE MONTMIRAL	500,00
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE France	3 088,00
CHASSEURS DE ST MARTIN	300,00
STE DE CHASSE LA COMMUNALE ST JEAN CAUSSE	300,00
STE DE CHASSE LA COMMUNALE CDM	300,00



Mairie  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**  
81140



TEL : 05 63 33 10 18

C.DEPART.JEUNES AGRICULTEURS	<b>50,00</b>
CENTRE PREVENTION ROUTIERE	<b>100,00</b>
ASS GAULE MONTMIRALAISE	<b>80,00</b>
ASSOCIATION VITAGYM	<b>300,00</b>
RESTAURANT DU CŒUR	<b>100,00</b>
ASSOCIATION DES RANDONNEURS	<b>100,00</b>
AMIS DE SAINT JEROME	<b>100,00</b>
ASSOCIATION 2JOL	<b>250,00</b>
GOUTER DE NOEL	<b>1 000,00</b>
FOYER DES JEUNES	<b>400,00</b>
PASSEM	<b>300,00</b>
ECOLE DU VERDIER	<b>100,00</b>
CDAT CENTRE D'ARCHEOLOGIE TRAN	<b>1 500,00</b>
ASTG Les Joelettes du cœur	<b>200,00</b>
AUTONOME SERVICE 81	<b>100,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 618,00</b>
<b>BUDGET 65748</b>	<b>17 618 €</b>

**21-04-2025****OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de budget Multiservices**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de CASTELNAU DE MONTMIRAL ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de CASTELNAU DE MONTMIRAL,

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**22-04-2025****OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats après le vote du CFU 2024 du budget annexe Multi services**



Mairie  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**  
81140



TEL : 05 63 33 10 18

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2024, statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

24/03/2025	<b>Délibération d'Affectation du Résultat</b>	1 / 1
------------	-----------------------------------------------	-------

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

## Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	18 187,39
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	8 723,89

## Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	536,32
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	19 598,92

## Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

## Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	18 723,71
------------------------------------------------------------------------	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

## Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	18 723,71
-------------------------------------------------	-----------

## Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	9 599,10
---------------------------------------------------------	----------

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- APPROUVE la reprise des résultats au Budget annexe du Multiservices 2025, comme précisé ci-dessus.

**23-04-2025****OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du budget annexe du Multiservices 2025**

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget annexe du multiservices,

Considérant le projet de budget multiservices de l'exercice 2025 du budget annexe du multiservices présenté par M. le Maire, soumis au vote par chapitre :

**Le budget annexe du multiservices 2025 s'équilibre de la façon suivante :**

**Fonctionnement : Recettes et dépenses      37 099.10 €**



MAIRIE  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**  
81140



TEL : 05 63 33 10 18

**Investissement : Recettes et Dépenses 48 817.01 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

VOTE le budget annexe du multiservices 2025 de la commune

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement

**24-04-2025****OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du Compte financier unique 2024 du Budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de CASTELNAU DE MONTMIRAL ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de CASTELNAU DE MONTMIRAL,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**25-04-2025****OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats après le vote du CFU 2024 du budget principal**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2024, statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

17/03/2025	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	----------------------------------------	-------

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

## Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	55 745,17
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	131 505,91

## Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	17 307,57
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	341 239,34

## Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	484 918,00
En recettes pour un montant de :	185 637,00

## Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	337 718,60
------------------------------------------------------------------------	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

## Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	337 718,60
-------------------------------------------------	------------

## Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	135 026,65
---------------------------------------------------------	------------

Conformément aux dispositions réglementaires le Conseil Municipal décide l'affectation suivante pour 2024 :

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- APPROUVE la reprise des résultats au Budget Principal 2024, comme précisé ci-dessus.

**26-04-2025****OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du budget primitif 2025**



Mairie  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**  
81140



TEL : 05 63 33 10 18

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif, Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal présenté par M. le Maire, soumis au vote par chapitre :

**Le budget primitif 2025 s'équilibre de la façon suivante :**

**Fonctionnement : Recettes et dépenses 1 160 954.63 €**

**Investissement : Recettes et Dépenses 2 597 719.60 €**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

VOTE le budget primitif 2025 de la commune

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement

**27-04-2025**

**Objet de la Délibération : Choix des bureaux d'études pour la création d'une MAM**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès des bureaux d'études (Ingénierie étude des sols, bureau de contrôle, Etude des structures) pour le projet de création d'une maison d'assistante maternelle et de 7 logements collectifs.

Mme BERLIC en charge du projet, donne lecture et commente le rapport d'analyse des offres.

**GEOTECHNICIEN ETUDES DES SOLS**

NOMS	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b>G1 SOL</b>	<b>3 500.00</b>	<b>4 200.00</b>
ST2D BRENS	5 290.00	6 348.00
GEOSTUDY LE PERREUX/MARNE	9 000.00	10 800.00
SVO INGIENERIE ANDILLAC	5 000.00	6 000.00

**BUREAU DE CONTROLE**

NOMS	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b>APAVE MONTAUBAN</b>	<b>7 060.00</b>	<b>8 472.00</b>
SOCOTEC RODEZ	10 425.00	12 510.00
ALPES CONTROLES TERSSAC	9 029.00	10 834.80

**BUREAU D'ETUDES DES STRUCTURES**

NOMS	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b>ASTER BTP CADALEN</b>	<b>4 735.00</b>	<b>5 682.00</b>
GEOTEC TOULOUSE	7 500.00	9 000.00
BIB TP MAREUIL SUR ARNON	9 760.00	11 712.00

Le Bureau d'étude G1SOL (Brens 81600) pour l'étude de sol présente la meilleure offre selon les critères établis.  
Montant de l'offre : 3 500.00 HT soit 4 200.00 € TTC

Le bureau de contrôle APAVE (Montauban 82000) présente la meilleure offre selon les critères établis  
Montant de l'offre : 7 060.00 HT soit 8 472.00 € TTC

Le Bureau d'étude des structures ASTER BTP (Cadalen 81 600) présente la meilleure offre selon les critères établis  
Montant de l'offre 4 735.00 HT soit 5 682.00 TTC

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

**DECIDE** de retenir l'offre du Bureau d'étude G1SOL (Brens 81600) pour l'étude de sol pour un montant de :  
3 500.00 HT soit 4 200.00 € TTC



MAIRIE  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**  
81140



TEL : 05 63 33 10 18

**DECIDE** de retenir l'offre du bureau de contrôle APAVE (Montauban 82000) pour un montant de :

7 0610.00 HT soit 8 472.00 € TTC

**DECIDE** de retenir l'offre du bureau d'étude des structures ASTER BTP (Cadalen 81 600) pour un montant de :

4 735.00 HT soit 5 682.00 TTC

**Et D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer, et tout avenant éventuel ainsi que tout document.

**D'ENGAGER** les crédits nécessaires au budget principal 2025

**28-04-2025**

**Objet de la Délibération : Validation de l'Avant-Projet Sommaire et chiffrage de la Maison d'assistante Maternelle au 162 rue Lafayette**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Atelier Nudo a réalisé un avant-projet sommaire et a établi un chiffrage pour le projet de création de la Maison d'assistante maternelle.

Mme BERLIC en charge du projet, donne lecture du chiffrage et présente les plans du projet

Estimation phase APS **Montant Hors Taxes**

DENOMINATION	MONTANT HT
1 DEMOLITION DESAMIANTAGE	16 779.66
2 GROS OEUVRE	25 000.00
3 FAÇADE	
4 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE PERGOLA	50 000.00
5 MENUISERIES EXTÉRIEURES	21 600.00
6 SERRURERIE	13 650.00
7 PLATRERIE FX PLAFONDS	30 372.45
8 MENUISERIES INTÉRIEURES	30 305.00
9 REVÊTEMENTS CARRELAGE	28 605.00
10 ASCENSEUR	
11 PEINTURE	9 500.00
12 ELECTRICITÉ	18 600.00
13 CVC PLOMBERIE	42 900.00
14 SOUTÈNEMENT ESPACES VERT VRD	32 000.00
<b>Montant Total Hors Taxes</b>	<b>319 312,11</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

**DECIDE** de valider les plans et le chiffrage pour un montant de 319 312.11 € HT soit un montant TTC de 383 174.54 €

**Et D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document et /avenant lié à ce projet.

**D'ENGAGER** les crédits nécessaires au budget principal 2025

**29-04-2025**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement d'un bureau de poste sis 110 rue Lafayette**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement d'un bureau de poste situé au 110 rue Lafayette

Deux candidats ont répondu :

Cabinet d'architecte Thibaut Chaumet Lagrange pour un montant de 10 000.00 HT

Cabinet d'architecte Phoebe Clément pour un montant de 12 900.00 HT

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**





**Mairie**  
DE  
**CASTELNAU-DE-MONTMIRAL**

81140



TEL : 05 63 33 10 18

**DECIDE** de retenir l'offre du CABINET D'ARCHITECTE THIBAUT CHAUMET LAGRANGE à Castelnaud de Montmiral pour un montant HT de 10 000.00 € soit 12 000.00 € TTC.

**Et D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document et /avenant lié à ce projet.

**D'ENGAGER** les crédits nécessaires au budget principal 2025

**30-04-2025**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Validation de l'Avant-Projet Sommaire et chiffrage de la Maion d'assistante Maternelle et de 7 logements collectifs au 162 rue Lafayette**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Atelier Nudo a réalisé un avant-projet sommaire et a établi un chiffrage pour le projet de création de la Maison d'assistante maternelle et 7 logements collectifs.

Mme BERLIC en charge du projet, donne lecture du chiffrage et présente les plans du projet

**Estimation phase APS Montant Hors Taxes**

Castelnaud de Montmiral - Création d'une MAM et de logements collectifs en neuf et réhabilitation				Le 11/04/2025
Estimation phase APS				
Lot	Libellé	Montant Hors Taxes	MAM	LGTS
1	Démolition Désamiantage	100 000,00 €	16 779,66 €	83 220,34 €
2	GROS ŒUVRE	329 000,00 €	25 000,00 €	304 000,00 €
3	FAÇADE	39 000,00 €	- €	39 000,00 €
4	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE PERGOLA	131 000,00 €	50 000,00 €	81 000,00 €
5	MENUISERIES EXTÉRIEURES	149 000,00 €	21 600,00 €	127 400,00 €
6	SERRURERIE	47 500,00 €	13 650,00 €	33 850,00 €
7	PLATRERIE FX PLAFONDS	90 500,00 €	30 372,45 €	60 127,55 €
8	MENUISERIES INTÉRIEURES	86 500,00 €	30 305,00 €	56 195,00 €
9	REVÊTEMENTS CARRELAGE	91 500,00 €	28 605,00 €	62 895,00 €
10	ASCENSEUR	27 000,00 €	- €	27 000,00 €
11	PEINTURE	45 000,00 €	9 500,00 €	35 500,00 €
12	ELECTRICITÉ	80 000,00 €	18 600,00 €	59 200,00 €
13	CVC PLOMBERIE	162 000,00 €	37 400,00 €	124 500,00 €
14	SOUTÈNEMENT ESPACES VERT VRD	62 000,00 €	32 000,00 €	30 000,00 €
<b>Montant Total Hors Taxes</b>		<b>1 440 000,00 €</b>	<b>313 812,11 €</b>	<b>1 126 187,89 €</b>

  

Option	Climatisation de la MAM	5 550,00 €
Moins value	T-One pour MAM au lieu de PAC R/O + Plancher chauffant/rafraîchissant	- 800,00 €
Moins value	Logements : Chauffage électrique + Ballon Thermodynamique au lieu de PAC individuelle triple service (chauffage/climatisation/ECS)	- 28 100,00 €

Estimation réalisée sans étude de sol et sans reconnaissances structurelles (en attente)  
Valeur Avril 2025

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

**DECIDE** de valider les plans et le chiffrage pour un montant de 1 440 000.00 € HT soit un montant TTC de 1 728 000.00 €

**Et D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document et /avenant lié à ce projet.

**D'ENGAGER** les crédits nécessaires au budget principal 2025

**DIVERS**

Prendre une délibération au prochain conseil pour l'utilisation de la Salle des Bastides pour les Conseils Municipaux  
Se renseigner pour la mise en place de macaron pour les personnes habitants dans le cœur du village

Fin de la séance à minuit